

COMMUNE DE PEILLE

Autorisation Occupation temporaire du domaine public
« Festival des Mots » - Place Prince Albert de Monaco à Peille
Arrêté n° 112/2022

Le Maire de Peille

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2213-1

Vu le Code de la route et notamment son article R 130-10/I-4,

Vu le code pénal et notamment les articles 131-13 et R 610-5,

Vu la manifestation « Festival des Mots » la place Prince Albert II, le mercredi 20 juillet 2022 de 15h00 à minuit,

Vu les lieux,

AUTORISE

Article 1^{er} : Le 20 juillet 2022 dans le cadre du « Festival des mots » la place Albert II de Monaco, à Peille, sera exclusivement réservée à l'organisation de la manifestation ci-dessus, de 15h00 à minuit.

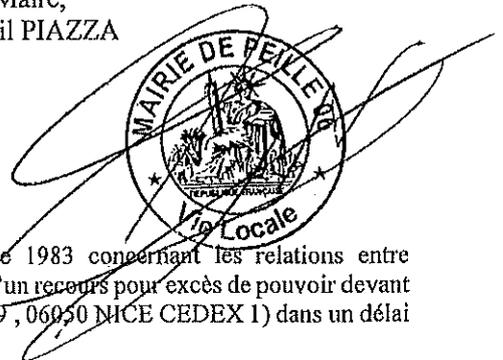
Article 4 : La personne sur place doit être en possession de la présente autorisation et la présenter en cas de réquisition.

Article 5: Ampliation de la présente autorisation sera notifiée,

- à la Gendarmerie de L'Escarène

Fait à Peille le 18/07/2022

Le Maire,
Cyril PIAZZA



Le Maire :

- informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'Administration et les usagers, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice (18 Avenue des Fleurs, CS 61039, 06050 NICE CEDEX 1) dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou notification.